

CH_VB 81.066 vom 9. Juni 1982

Bundesverwaltung, 1982-06-09, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_81.066

FR: CH_VB 81.066 du 9 juin 1982

IT: CH_VB 81.066 del 9 giugno 1982

Erwägungen

E. 9

juin 1982 dise de tout premier choix; j'ai sous les yeux des «recom- mandations aux éleveurs concernant l'usage des stimula- teurs de croissance et des médicaments à la ferme» où l'on conclut en ces termes: «Chaque agriculteur peut, par sa discipline personnelle, redonner confiance au consomma- teur.» C'est le vœu que je formule en guise de conclusion. Mme Jaggi: La Commission de gestion, avec son rapport daté du 13 novembre 1981, a fait un bon travail. Elle a cor- rectement analysé la situation créée par ce qu'elle appelle pudiquement «l'affaire des hormones» et elle en tire avec rigueur les conséquences qui s'imposent, notamment dans un domaine qui me tient particulièrement à cœur, celui de l'information des consommateurs. Effectivement, en matière de santé publique, comme d'ailleurs d'approvisi- nement, les consommateurs ont droit non seulement à la sécurité, mais aussi à une information claire et complète. Seule, la transparence peut prévenir l'alarmisme, peut dés- armer la méfiance ainsi que les comportements inoppor- tuns ou aberrants auxquels un tel état d'esprit peut donner lieu. Inutile de taxer ces comportements d'exagérés, alors qu'ils constituent une réponse compréhensible, même légi- time, aux silences ou aux faux-fuyants officiels dont l'affaire des hormones nous a donné une manifeste illustration, de l'aveu même - postérieur - du Conseil fédéral. Mais si donc la Commission de gestion a formulé des recommandations sensées, le Conseil fédéral nous donne à leur sujet une détermination pour le moins décevante. La lecture de son avis, daté du 21 avril 1982, a de quoi ôter toute illusion. Chaque fois que le Conseil fédéral laisse espérer un début de réalisation concrète, allant dans le sens des recommandations de la Commission de gestion, il casse aussitôt cet espoir en insistant sur les difficultés d'application, en mettant en doute l'adéquation des mesures au but visé, en déplorant avec des larmes de cro- codile le manque de maîtrise des techniques ou d'influence sur les comportements individuels. J'ai compté pas moins d'une dizaine de «toutefois», de «néanmoins», de «pour l'heure, il faut se borner», et autres expressions restrictives, dans les cinq pages de l'avis proprement dit du Conseil fédéral. Voilà qui n'indique pas une volonté politique suffisante de remplir le mandat de préserver la santé publique ni de tirer toute la leçon voulue de l'affaire des veaux aux hormones, afin d'éviter qu'une affaire du même genre se produise à nouveau. Voilà qui laisse présager aussi des options un peu incertaines, des démarches ralenties, des moyens insuffi- sants. A cet égard, la révision de la loi sur le commerce des denrées alimentaires est exemplaire. Soit une loi qui date de 1905 et dont les travaux de révision ont enfin commencé il y a plus de dix ans et qui va rester en vigueur pourtant encore plusieurs années. On nous promet sa mise en consultation pour la fin de cette année, le message y relatif pour la prochaine législature. D'ici là, les recoupements et surtout les lacunes dans l'exécution et dans l'organisation du contrôle des denrées alimentaires, pour ne rien dire des rivalités entre les professionnels et même les services fédé- raux de deux départements concernés, ces rivalités qui ont été à l'origine d'une partie

de l'affaire des hormones, tout cela va se poursuivre comme si cette affaire qui a manifesté avec éclat les conséquences fâcheuses de cette situation n'avait pas existé. Il faut mettre fin le plus rapidement possible à ce mode d'organisation ou à cet état de désorganisation, en accélérant la révision de la loi sur le contrôle des denrées alimentaires, pour autant que l'on adopte le modèle d'organisation préconisé par la Commission de gestion au chiffre 212 de son rapport du 13 novembre dernier. Je demande donc que l'on accélère la procédure de révision de cette loi de 1905, que l'on écourte la procédure de consultation sur un projet dont les organisations et les personnes intéressées connaissent déjà la teneur afin que la nouvelle loi puisse prendre force dans les meilleurs délais. Par ailleurs et dans l'immédiat, la politique d'information doit être revue. Le Conseil fédéral semble se contenter de passer par la voie discrète des commissions et autres groupes de travail qui siègent à des périodicités plus ou moins rapprochées, - ou plus ou moins éloignées. Le Conseil fédéral semble satisfait de «la relation permanente» entretenue avec les organisations de producteurs et de consommateurs au sein de la Commission de l'alimentation, mais il oublie de préciser que cette commission «mouth» tient en tout et pour tout une seule et unique séance plénière par année, pour figurer un rapport - communiqué infiniment «balancé». En attendant l'institution d'un contrôle fédéral unique pour toutes les denrées alimentaires, l'Office fédéral de la santé publique et l'Office vétérinaire fédéral doivent recevoir la compétence et surtout les moyens de s'adresser directement au public chaque fois que c'est nécessaire, et dès que c'est nécessaire, pour contrer une rumeur, pour répondre à une préoccupation qui se fait jour en Suisse ou à l'étranger. Les fausses alarmes naissent des silences officiels et l'inquiétude, fondée ou non, se nourrit de la désinformation. Je demande au Conseil fédéral de revoir et de rendre plus engagé son avis sur la recommandation de la Commission de gestion n° 39, cette recommandation qui concerne l'information. M. Tochon: Je ferai tout d'abord une remarque de procédure: le rapport de la Commission de gestion déposé le

E. 13

novembre 1981, inscrit à l'ordre du jour de la session d'hiver 1981, n'a jamais été discuté devant notre conseil. Nous le regrettons car nous aurions pu faire en son temps quelques remarques et quelques suggestions au Conseil fédéral qui auraient facilité certainement ses réponses d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous rendons maintenant un tardif hommage à la Commission de gestion pour la qualité de son rapport qui a mis le doigt sur les imperfections actuelles du contrôle des denrées alimentaires. Ce rapport se divisait en deux grandes parties: l'affaire des hormones dans la viande de veau et ensuite quelques suggestions très générales sur la restructuration du contrôle des denrées alimentaires, particulièrement des aliments d'origine animale. Je pense que vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que nous laissions de côté l'affaire dite des veaux aux hormones pour n'aborder que la restructuration du contrôle des denrées alimentaires, liée à la révision de la loi de 1905. C'est d'ailleurs à la suite du rapport de la Commission de gestion que votre serviteur a déposé, le 11 mars 1982, une motion intitulée «Nouvelle loi sur l'hygiène des aliments d'origine animale», à laquelle le Conseil fédéral a répondu en l'acceptant sous forme de postulat. Cette réponse nous étant parvenue lundi dernier, il n'a pas encore été possible de décider si nous acceptons sa transformation en postulat. Notre décision dépendra en grande partie des déclarations du Conseil fédéral lors du débat de ce jour. En effet, les avis donnés par le Conseil fédéral dans son rapport 81.066 ont du bon et du moins bon. Sur le plan positif, comme l'a dit le rapporteur, nous noterons que le contrôle des viandes sera placé sous l'autorité des organes cantonaux et non plus communaux. Là, je vais un peu à

rencontre de la déclaration de M. Thévoz, mais je crois qu'il faut être conscient du fait que chaque commune ne peut se permettre d'avoir du personnel et des laboratoires valables, et que c'est sous l'égide cantonale que ces laboratoires doivent être équipés et financés. Malheureusement, dirais-je d'ailleurs! Ensuite, nous prenons note également avec satisfaction, à la page 6 du rapport, sous chiffre 25, que «le Conseil fédéral prévoit un groupe de travail qui, en collaboration avec les offices fédéraux, vérifiera les communiqués de presse avant leur publication». Je rejoins donc l'avis de Mme Jaggi. Rappelez-vous notre interpellation sur la «pagaille» de l'information dans l'affaire des veaux aux hormones. Le débat avait montré que l'information avait été très mauvaise; elle était même responsable des soucis de certains agriculteurs qui

9. Juni 1982 N 673 Geschäftsprüfungskommission avaient vu leur vente de veaux baisser d'une manière désastreuse. Nous noterons également que le Conseil fédéral a pris conscience de l'importance du contrôle des denrées alimentaires, comme également de la complexité de ces contrôles: nouvelles méthodes de fabrication, commercialisation sur de grandes distances, effectifs et moyens financiers limités, responsabilité des consommateurs - on l'a dit il y a un instant - et la multiplicité des substances contrôlables ou incontrôlables. Comme positif encore, nous citons au chiffre 24 le renforcement de la lutte contre le marché noir des médicaments pour animaux, répondant ainsi à la motion de notre collègue M. Dürr. Je voudrais faire remarquer à M. Schalcher - qui a attaqué la profession dont je suis un représentant - que dans toutes les professions nous avons des brebis galeuses, mais je rappellerai aussi que si quelques vétérinaires se sont montrés incorrects dans l'affaire du veau aux hormones, il n'en a pas été ainsi pour la majorité d'entre eux; notre souci, pour nous canton frontalier, est l'importation frauduleuse d'hormones et d'autres substances sans contrôle suffisant aux frontières. Par contre, nous considérons comme négatif les hésitations du Conseil fédéral quant à la future organisation fédérale du contrôle des denrées alimentaires. D'ailleurs, il admet qu'il n'est pas possible d'emblée de fixer les attributions des organes fédéraux s'occupant de faire appliquer la législation sur les denrées alimentaires, aussi longtemps que la nouvelle loi pour le contrôle de ces denrées ne sera pas sous toit. C'est à ce sujet que vous me permettez de revenir à la motion que j'ai déposée le 1er mars 1982 qui demande, au contraire du premier avis du Conseil fédéral à la page 1, d'établir deux lois parallèles sur le contrôle des denrées alimentaires. Notre intention n'est pas de créer une nouvelle loi pour le plaisir, mais bien plutôt de sortir de la loi sur le contrôle des denrées alimentaires les contrôles des produits d'origine animale. Par cette proposition, nous ne faisons qu'appliquer ce qui se fait dans la plupart des pays du monde et qui nous apparaît être la meilleure solution pour répondre aux vœux des consommateurs, c'est-à-dire d'offrir à notre population une alimentation la plus saine possible. A l'appui de ma proposition, vous me permettez de relire ce que je disais le 4 mars 1981, dans une question ordinaire: Premièrement, comme denrée alimentaire, la viande plus que tout autre aliment demande des connaissances dans des disciplines médicales telles que la microbiologie, l'épidémiologie, les zoonoses, la pathologie, la toxicologie. Deuxièmement, la plupart des pays du monde reconnaissent aux médecins-vétérinaires les compétences nécessaires pour ces contrôles de matières carnées. La CEE, l'OMS, la PAO estiment que ce travail de médecine préventive doit être assuré par des vétérinaires spécialistes de l'hygiène des viandes. Si nous nous permettons d'insister pour défendre notre proposition, c'est que nous sentons le Conseil fédéral très hésitant dans ses décisions futures. Il n'est que relire la fin du premier alinéa de la page 5 du rapport où le Conseil fédéral déclare: «Qu'il déterminera l'opportunité de réorganiser les services

fédéraux par la suite.» En particulier, le Conseil fédéral ne sait pas trop comment articuler, comment établir la collaboration entre les départements de l'intérieur et de l'économie publique, entre les offices fédéraux de la santé et vétérinaire. C'est pourquoi, reprenant notre thèse qui consiste à placer sous les autorités des offices vétérinaires fédéraux et des offices vétérinaires cantonaux tous les contrôles des denrées alimentaires d'origine animale, nous estimons clarifier la situation en évitant un maximum de conflits de compétences. Nous présentons ainsi une solution qui a l'avantage de l'unité des responsabilités. Pour la coordination entre les deux départements et les deux offices, nous rejoignons le Conseil fédéral en proposant la création éventuelle d'un «Conseil de l'hygiène». Ainsi, par notre motion, nous participons à l'effort de restructuration du contrôle des denrées alimentaires et particulièrement dans le cadre des aliments d'origine carnée, qui, je le rappelle, ne vont pas seulement de table aux abattoirs, mais également jusqu'à la table du consommateur. Je demande par exemple, au Conseil fédéral ce qu'il pense du contrôle vétérinaire à la frontière qui ne contrôle pas seulement de la viande fraîche mais également des boîtes de conserve, du gibier, du poisson? Est-ce que ce rôle restera aux mains des vétérinaires ou supprimera-t-on les «vétérinaires frontière»? En terminant et je m'excuse d'avoir été si long, nous demandons encore une fois au Conseil fédéral de bien vouloir se pencher très sérieusement sur notre proposition de motion, en sachant que dans tous les pays qui nous entourent, le système appliqué est celui que nous préconisons, et cela avec des résultats probants pour la défense de la qualité des denrées alimentaires, particulièrement carnées, et aussi parce que les responsabilités seront ainsi mieux définies.

Neukomm: Die Wogen gingen im Dezember 1980 recht hoch, als ich den Antrag stellte, eine parlamentarische Untersuchungskommission sei in bezug auf die Lebensmittelkontrolle einzusetzen. Herr Kollege Schalcher hat dann mit Erfolg vorgeschlagen, die Untersuchung der Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates zu übertragen. Der nun vorliegende Bericht vom 13. November 1981 zeigt, dass die Überprüfung notwendig und richtig war und dass die Geschäftsprüfungskommission ihre Aufgabe äusserst sorgfältig erfüllt hat. Die Schwächen, Mängel und Lücken in der Lebensmittelgesetzgebung und im Vollzug sind offen dargestellt. Für diese grosse und seriöse Arbeit verdient die GPK unsere volle Anerkennung. In einzelnen Abschnitten wird allerdings etwas verwedelt, wenn zum Beispiel auf Aflatoxine, Antibiotika, Nitrosamine usw. hingewiesen wird und wörtlich festgestellt wird: «Auch gegenüber diesen Stoffen gilt allerdings als anerkannt, dass die Gefahr einer Gesundheitsschädigung durch Nahrungsmittel gegenüber anderen Risiken, zum Beispiel Rauchen, Alkohol, Strassenverkehr, ausserordentlich gering ist.» So darf das Gift in der Nahrung natürlich nicht verniedlicht werden. Die Bevölkerung will möglichst natürliche und gesunde Produkte! Schliesslich ist der Konsument auf Lebensmittel, eben Mittel zum Leben, angewiesen, und die Schadstoffe werden von unseren Geschmacksnerven nicht wahrgenommen. Der Bürger kann den Nahrungsmitteln nicht ausweichen, wie dem Rauchen oder dem übermässigen Alkoholkonsum. Die Konsequenzen werden im GPK-Bericht aufgezeigt, hin und wieder für meine Auffassung eher zurückhaltend und schonend. Der Bundesrat geht in seiner Stellungnahme leider nicht auf alle Punkte und Empfehlungen ein. Ich meine, dass es deshalb richtig ist, hier im Parlamentsplenum gewisse Akzente zu setzen und vor allem auch die Totalrevision des hoffnungslos veralteten Lebensmittelgesetzes vom 8. Dezember 1905 kategorisch zu verlangen. Seit einem Jahr liegt ein Vorentwurf beim EVD und EDI, der nun endlich ins Vernehmlassungsverfahren zu schicken ist. Die Verzögerung dürfte gerade daran liegen, dass nicht nur auf kantonaler, sondern auch auf Bundesebene Fleisch und allgemeine

Lebensmittel getrennt sind. Die Geschäftsprüfungskommission hat also den Finger auf die grösste Wunde richtig gelegt: Die jetzige Fleischkontrolle, abgestützt auf 77jährige Gesetzesbestimmungen, losgelöst von der allgemeinen Lebensmittelkontrolle, genügt in keiner Weise mehr, weil die Trennung in Fleisch und Lebensmittel sich nachteilig auf dem Buckel des Konsumenten abspielt. So sind auch immer mehr Produkte zusammengesetzt; ich denke an Ravioli, Hamburger, Pizza, Fischkonserven mit Olivenöl, Kindernährmittel mit Fleisch, aber auch an viele andere Fertig- und Halbfertigprodukte. Da sind Verzögerungen, Verwirrungen, Abgrenzungs- und Kompetenzschwierigkeiten unausweichlich, und beim Vollzug der Fleischgesetzgebung kommt dazu, dass vor allem den örtlichen Gesundheitsbehörden und den Fleischschauern auf der Stufe der Gemeinde grosses Gewicht beigemessen wird. Die Finanzierung des Fleischkontrolldienstes

Commission de gestion 674 N 9 juin 1982 ist nicht klar geregelt. Die Kontrollierten (die Metzger) zahlen den Kontrolleur (den Fleischschauer) direkt; ein Abhängigkeitsverhältnis kann sich gerade in kleinen Gemeinden äusserst fragwürdig gestalten. Die Einheit der Verantwortung für die Kontrolle aller Lebensmittel muss endlich gewährleistet werden! Mehr Kompetenzen für den Bund und die Kantone sind beim heutigen Sortiment, bei den heutigen Verarbeitungstechnologien und Verkaufsformen unerlässlich. Grauzonen müssen verschwinden. Alle Lebensmittel, ab Schlachthof, sind künftig dem Kantonschemiker zu unterstellen, der auch über Laboratorien verfügt und kompetent chemische und bakteriologische Untersuchungen durchführen kann. Wenn der Geschäftsprüfungskommissionsbericht und die Stellungnahme des Bundesrates mit der Willensäusserung des Ratsplenums endlich dazu beitragen, die neuen Bestimmungen und Strukturen zügig voranzutreiben und den Bundesorganen genügend Personal zur Verfügung zu stellen, dann haben wir zusätzlich mit verbesserten Deklarationsvorschriften und Informationen für die Gesundheit des Bürgers einiges erreicht. Es ist höchste Zeit. Qualitätswahrheit hat ja bereits Cicero vor 2000 Jahren angedeutet. Er schrieb: «Alle Dinge sollten offengelegt werden, damit der Käufer in keinem Punkt etwas übersieht, was der Verkäufer weiss.» M. Barras: Il y a un peu plus d'une année qu'éclatait le scandale du veau aux hormones. Il importait de lui déclarer la guerre; ce fut fait. On a, ma foi, les préoccupations que l'on mérite. Les ventes chutèrent de manière catastrophique. Les responsables des organisations agricoles adoptèrent d'emblée une attitude claire; ils condamnèrent l'usage des hormones pour activer l'engraissement des veaux. Mais ils rappelèrent également, en la circonstance, que le danger n'était pas aussi grave qu'on voulait bien le dire et qu'il fallait raison garder. Pour que notre santé soit menacée, il aurait fallu manger quotidiennement de telles quantités de viande de veau qu'une compagnie des troupes de choc n'y aurait pas suffi. L'opinion publique ne fut guère sensible à ce constat. La psychose de l'hormone existait bel et bien et l'on mettait dans la même casserole les bons et les mauvais engrais. C'était une sorte d'exorcisme. Pour une grande partie de la presse, c'était un «filet mignon» à mettre sous presse ou à mémoriser dans l'ordinateur. Aujourd'hui, le goût du veau ayant pris le dessus sur le dégoût qu'il inspirait, on s'est remis à respirer. La commission fédérale de l'alimentation déplore que l'on ait monté en épingle les dangers que représentent les hormones dans la viande de veau car les risques d'atteinte à la santé sont nuls dans les cas de concentrations minimales. Aussi le scandale du veau aux hormones prend-il les dimensions d'un banal fait divers. Il n'empêche que, dans cette affaire, les engraisseurs honnêtes ont subi un préjudice certain que l'on peut évaluer à plusieurs millions. Les engraisseurs des régions de montagne, qui ne mettent pas de lait dans le commerce, en ont souffert. Ceux qui ont transgressé la loi voient leur conscience

soulagée. Mon propos n'est surtout pas de leur donner raison car ce sont eux, finalement, qui ont été à la source du scandale. Cela étant, les organisations de consommateurs, qui sont nécessaires dans une société de surconsommation où la critique doit s'exercer, devraient à leur tour mieux mesurer les effets de certaines campagnes de boycottage et s'assurer, avant de les déclencher, de la solidité du dossier en fonction des données scientifiques. Les milieux agricoles souhaitent un dialogue constructif avec ceux qui consomment leur production. A l'exception de quelques brebis galeuses qui font fi des lois de notre pays, ils désirent que des rapports de confiance existent, mais ils sont en droit d'attendre également une juste appréciation des situations. On peut conclure que l'hormone est aujourd'hui désacralisée, mais la chasse au perchloréthylène a commencé, de quoi entreprendre, peut-être, une grève de la faim. Je me permets de signaler également les flagrantes inégalités de traitement en ce qui concerne l'utilisation des insecticides pour la protection des cultures. Les ennemis des cultures sont également les ennemis des consommateurs. Il importe, dès lors, de freiner leur progression par l'utilisation de matières actives homologuées en Suisse par les stations fédérales de recherches agronomiques. Pour protéger le consommateur, le législateur a fixé des délais d'attente. Ainsi, le maraîcher suisse ne peut mettre sa production en vente qu'au terme d'un délai entre le dernier traitement et l'arrivée de la marchandise sur le marché. Il se trouve que les délais ne sont pas les mêmes pour les légumes suisses et étrangers. Les dispositions régissant l'utilisation des insecticides sont nettement plus rigoureuses chez nous qu'ailleurs, en France notamment. Selon l'Office vaudois de la culture maraîchère, par exemple, qui vient d'informer les producteurs dans ce domaine, d'autres pays du sud, gros exportateurs de légumes vers la Suisse, connaissent des normes plus libérales encore. Il me semble qu'il faudrait que les conditions posées pour la marchandise importée fussent aussi rigoureuses que celles applicables à la production indigène. Bundespräsident Honegger: Ich hoffe, es sei zum letzten Mal, dass wir hier über diese nach Auffassung des Bundesrates vielleicht doch etwas aufgebauschte Hormonaffäre diskutieren. Der Bundesrat hatte zwar alles Verständnis dafür, dass die Geschäftsprüfungskommission diesen sogenannten Hormonfall aufgegriffen hat. Verwaltung und Bundesrat bemühten sich - ich glaube, das darf man sagen -, der Geschäftsprüfungskommission alle gewünschten Elemente zu liefern; der Bundesrat hat sich auch bemüht, die gestellten Fragen zu beantworten. Wenn diese Antworten vielleicht nicht in allen Bereichen so positiv ausgefallen sind - Frau Jaggi -, wie Sie das gewünscht hätten, liegt das in erster Linie daran, dass unser neues Lebensmittelgesetz noch nicht «geboren» ist. Viel'e der aufgeworfenen Punkte werden in diesem neuen • Lebensmittelgesetz geregelt sein. Wir sind durchaus der Meinung, dass nun vorwärts zu machen und keine Zeit zu verlieren sei. Die Expertenkommission hat ihre Arbeiten abgeschlossen; die beiden Departemente haben sich in den wichtigsten Fragen geeinigt, so dass das Lebensmittelgesetz als gemeinsamer Antrag der beiden interessierten Departemente demnächst - ich hoffe: in den nächsten Wochen - den zuständigen Organisationen und den Kantonen zur Vernehmlassung unterbreitet werden kann. Es ist ein sehr wichtiges Anliegen, deshalb müssen wir den interessierten Kreisen einige Monate Zeit zur Vernehmlassung einräumen. Aber auch nach Abschluss der Vernehmlassung wollen wir vorwärts machen. Wir begreifen insbesondere Frau Jaggi und Herrn Neukomm, wenn sie hier darauf drängen, es dürfe keine Zeit mehr verlorengelassen werden. Es soll vor allem administrativ nicht «getrölet» werden; denn auch wir sind der Meinung, dass Sie ein Anrecht haben, möglichst bald das total revidierte Lebensmittelgesetz zur Beratung unterbreitet zu erhalten. Frau Ribi hat sich in einem Punkt im Namen der Geschäfts-

prüfungskommission - ich habe es wenigstens so verstanden - mit der Antwort des Bundesrates nicht einverstanden erklären können. Es geht um das Veterinäramt; die Geschäftsprüfungskommission war anscheinend der Meinung, der Bundesrat sollte schon heute entscheiden, dieses Amt - das in meinem Departement untergebracht ist - dem Departement des Innern zu unterstellen. Der Bundesrat ist der Auffassung, dieser Entscheid wäre verfrüht, vor allem aus den folgenden Gründen: Es ist nicht zu vergessen, dass zum Tätigkeitsgebiet des Veterinäramtes natürlich nicht nur die Fleischhygiene gehört, die Sie begreiflicherweise so sehr beschäftigt. Wichtige Arbeitsgebiete betreffen auch die Tierseuchenbekämpfung, den Tier- und Artenschutz, aber auch den Vollzug der entsprechenden Vorschriften usw. Es wäre also nicht damit getan, nun einfach das gesamte Veterinärwesen

9. Juni 1982 N 675 Interpellation Herzog ins Departement des Innern überzuführen; das bedarf noch näherer Abklärungen. Im Bundesrat sind wir der Meinung, dieser Entscheid sollte erst gefällt werden, wenn das Lebensmittelgesetz in Ihrem Rat und im Ständerat durchberaten sein wird. Sehr Wesentliches wird davon abhängen, wie Sie die Kontrollvorschriften im neuen Lebensmittelgesetz formulieren wollen; sehr wesentlich wird auch sein, wie die Kantone in der Vernehmlassung zu unseren Vorschlägen über die Kontrollvorschriften Stellung nehmen. Wenn wir in allen 26 Kantonen auf Widerstand stossen sollten, wäre es kaum denkbar, dass der Bundesrat hier eingreift; denn eine Zusammenarbeit zwischen Kantonen und Bund ist dringend notwendig. - Es hat aus diesen Gründen keinen Sinn, den Entscheid, wohin das Veterinäramt gehöre, jetzt zu treffen. Ich bitte Sie vielmehr, zuzuwarten, bis das neue Lebensmittelgesetz bei Ihnen liegt. Dann wird Ihnen der Bundesrat seine Anträge unterbreiten. Herr Schalcher hat zwei Fragen gestellt, die erste betreffend das Toxikologische Institut an der ETH. Ich kenne dieses Institut nicht näher, bin aber der Meinung, dass es die Aufgaben durchzuführen habe, für die es eingesetzt wurde. Dazu gehören - da haben Sie recht - die Untersuchungen über die kumulierenden Wirkungen der Schadstoffe, aber auch über die Langzeitwirkungen. Ich werde mich dieser Frage gerne einmal persönlich annehmen und mich über den Aufgabenbereich dieses Instituts orientieren lassen, um dann eventuell mit Herrn Hürlimann zusammen einzuschreiten, wenn wir es als notwendig erachten sollten. Ich danke Ihnen für diese Anregung, die wir weiterverfolgen werden. Ihre zweite Frage: Was passiert mit dem sogenannten Schwarzmarkt? Es ist schwierig, die Wirksamkeit der Massnahme abzuschätzen, die wir vorschlagen werden. Die völlige Unterbindung des Schwarzmarktes ist wohl kaum möglich. Wir können leider nicht hinter jeden Veterinär einen Polizisten stellen; es sollte auch für jeden Tierarzt Ehrensache sein, sich an die Vorschriften zu halten. Wir sind aber der Meinung, dass im Lebensmittelgesetz verschärfende Bestimmungen vorgesehen werden sollten und hoffen, einen Schritt weiterzukommen. Den Schwarzmarkt vollständig unter Kontrolle zu bringen - Herr Schalcher -, ist aber kaum denkbar. Frau Jaggi darf ich noch sagen, dass für uns die Hormonaffäre natürlich nicht endgültig liquidiert ist. Wir sind jetzt noch laufend daran, Proben zu nehmen; die letzten 120 Proben aus verschiedenen Kantonen ergaben alle ein negatives Ergebnis. So darf man heute wohl sagen, dass wir dank den seinerzeit durch uns ergriffenen Massnahmen heute in der Lage sind, die Hormonaffäre als abgeschlossen zu bezeichnen. Die Kontrollen aber führen wir selbstverständlich weiter. Ich glaube, es ist falsch - Frau Jaggi -, wenn Sie von Rivalitäten zwischen den beiden Departementen sprechen. Es hat nie Rivalitäten gegeben; zwischen Herrn Hürlimann und mir besteht in diesen Fragen das beste Einvernehmen. Wir haben auch dafür gesorgt, dass die beiden

zuständigen Ämter - das Gesundheitsamt auf der einen und das Veterinäramt auf der anderen Seite - sich heute recht gut verstehen. Wir haben Koordinationsorgane eingesetzt, eine Arbeitsgruppe aus den beiden Departementen ist bereits in Funktion. Ich bin der Meinung, heute sei dafür gesorgt, dass die Zusammenarbeit zwischen den beiden Departementen recht gut klappt. Das gilt auch für die Koordination der Information. Selbstverständlich haben wir aus dem sogenannten Hormonskandal auch Lehren gezogen; das ist naheliegend. Insbesondere in den Fragen der Information haben wir neue Weisungen erteilt und entsprechende Konsequenzen gezogen. Was da passiert ist, sollte sich nach meiner Auffassung nicht wiederholen. Herr Tochon, Ihre Motion konnten wir deshalb nicht als Motion übernehmen, weil Sie etwas verlangen, das erst mit dem neuen Lebensmittelgesetz geregelt werden soll. Sie verlangen eigentlich zwei Gesetze über die Kontrolle von Lebensmitteln, während die Expertenkommission der Meinung war, man sollte auch die Fleischhygiene ins Lebensmittelgesetz einbauen. Ob das sinnvoll und zweckmässig ist, wird nun das Vernehmlassungsverfahren ergeben. Die Veterinäre sind ja ebenfalls zur Stellungnahme eingeladen. Wir werden diesen Entscheid nachher treffen. Ich möchte Ihnen, Herr Tochon, noch ein Kompliment machen: Die Begründung Ihrer Motion ist ausserordentlich interessant und vermittelt auch mir viele neue Erkenntnisse. Ich danke Ihnen dafür. Ich muss Sie aber bitten, Verständnis dafür zu haben, dass wir im jetzigen Zeitpunkt nicht eine Motion zu einem Gegenstand übernehmen können, der zuerst im Zusammenhang mit dem Lebensmittelgesetz endgültig geregelt wird. Präsidentin: Die Geschäftsprüfungskommission beantragt Ihnen, vom Bericht Kenntnis zu nehmen. Ein anderer Antrag wird nicht gestellt. Sie haben so beschlossen. #ST# 82.020

Geschäftsprüfungskommission Bericht über Inspektionen 1981 Commission de gestion Rapport sur les inspections 1981 Bericht der Geschäftsprüfungskommissionen beider Räte vom 19. April 1982 (BBI II, 231) Rapport des commissions de gestion des deux Conseils du 19 avril 1982 (FF II, 242) Antrag der Kommission Kenntnisnahme vom Bericht Proposition de la commission Prendre acte du rapport Präsidentin: Der Präsident der Geschäftsprüfungskommission, Herr Delamuraz, hat Ihnen in seinem Eintretensreferat beantragt, vom Bericht Kenntnis zu nehmen. Es wird kein anderer Antrag gestellt. Sie haben so beschlossen. . #ST# 81.322 Interpellation Herczog Wirtschaftslage Situation économique Siehe Jahrgang 1981, Seite 1767 Voir année 1981, page 1767 Diskussion - Discussion Herczog: Ich habe diese Interpellation zur Wirtschaftslage am 4. März 1981 eingereicht. Mittlerweile sind etliche Monate verstrichen, und ich nehme nicht an, dass Sie erstens meine Fragen noch sehr präsent haben und auch nicht die Antwort des Bundesrates. Darum kurz zunächst eine Zusammenfassung. Ich habe dem Bundesrat vier Fragen gestellt, ausgehend von der wirtschaftlichen Lage der übrigen Länder, die um die Schweiz liegen, oder überhaupt der Partnerländer der Schweiz (Bundesrepublik Deutschland, Grossbritannien, übrige EG-Länder, Vereinigte Staaten). Wir wissen, dass

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Geschäftsprüfungskommission Lebensmittelkontrolle. Bericht Commission de gestion Contrôle des denrées alimentaires. Rapport In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1982 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 03 Séance Seduta Geschäftsnummer 81.066 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 09.06.1982 - 08:00

Date Data Seite 669-675 Page Pagina Ref. No 20 010 488 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.